

Les Études du cep – Aperçu des résultats

10 ans de redistribution entre les États membres de l'UE

Effets redistributifs du budget de l'UE, des institutions d'assistance financière et de la Banque européenne d'investissement

Matthias Kullas, Karen Rudolph et Muhammed Elemenler

Décembre 2019



cep | Centre de politique européenne

Kaiser-Joseph-Straße 266 | D-79098 Freiburg, Allemagne

Téléphone +49 761 38693-0 | www.cep.eu

Redistribution entre les États membres de l'Union européenne

L'étude détermine les effets redistributifs entre les États de l'UE de 2008 à 2017¹ par le biais du budget de l'UE, les institutions européennes d'assistance financière et la Banque européenne d'investissement (BEI)². Ces valeurs ne mettent en évidence qu'une partie des avantages et des inconvénients de l'appartenance d'un pays à l'UE. Ainsi, le fait qu'un pays soit contributeur net au budget de l'UE ou responsable des dettes d'autres États membres par le biais de l'assistance financière ne signifie pas que l'appartenance à l'UE ou que l'introduction de l'euro soit préjudiciable dans son ensemble à cet État membre. Pour chaque État membre sont aussi bien présentés les montants en valeur absolue sur l'ensemble de la période que les résultats par habitant et par année. Les valeurs moyennes nuancent les chiffres globaux.

La redistribution par le biais du budget de l'UE

Le budget de l'UE est principalement financé par les contributions des États membres sur leurs budgets nationaux. Ils représentent une charge financière pour les États membres. En revanche, les dépenses provenant du budget de l'UE destinées à financer des politiques publiques dans les États membres réduisent la charge pesant sur les budgets nationaux, si l'on considère que les États membres n'ont pas à supporter les dépenses correspondantes. Il est question de redistribution selon qu'un État membre reçoit au final du budget de l'UE une contribution supérieure ou inférieure à celle qu'il y apporte.

La redistribution par les institutions européennes d'assistance financière

Jusqu'à présent, l'assistance financière au profit des États membres menacés d'insolvabilité a été accordée aux États non-membres de la zone euro aux par le biais de la « *balance of payments facility* » (article 143 du TFUE) et aux États membres de la zone euro dans le cadre de prêts bilatéraux, du mécanisme européen de stabilisation financière (MEFS), du fonds européen de stabilité financière (FESF) et du mécanisme européen de stabilité (MES). Il y a redistribution en faveur de l'État bénéficiaire lorsque le taux d'intérêt à payer est inférieur à celui qui est appliqué sur le marché. Inversement, les États membres qui garantissent l'assistance financière sont négativement impactés puisque les taux d'intérêt ne définissent pas le montant des risques de défaut de manière appropriée. La définition du montant des risques de défaut prend en compte le fait que, à l'exception du FESF, les institutions européennes d'assistance financière ont de droit ou du moins de fait un statut de créanciers privilégiés.

La redistribution par la Banque européenne d'investissement

Pour calculer la redistribution opérée par la BEI, on détermine d'abord si un État membre a reçu de la BEI un montant de prêts supérieur ou inférieur à sa part au capital de la BEI. Pour autant que les taux d'intérêt des prêts de la BEI sont plus favorables que ceux de leur propre banque nationale de développement, les États membres qui ont reçu une part de prêts de la BEI supérieur à leur part au capital de la BEI étaient bénéficiaires, tandis que les États membres qui ont reçu un montant de prêts de la BEI inférieur à leur part au capital de la BEI, ne bénéficiaient pas de ces avantages. Les emprunteurs de la BEI étant des acteurs privés, la redistribution opérée par la BEI ne réduit, ni ne grève directement les budgets publics.

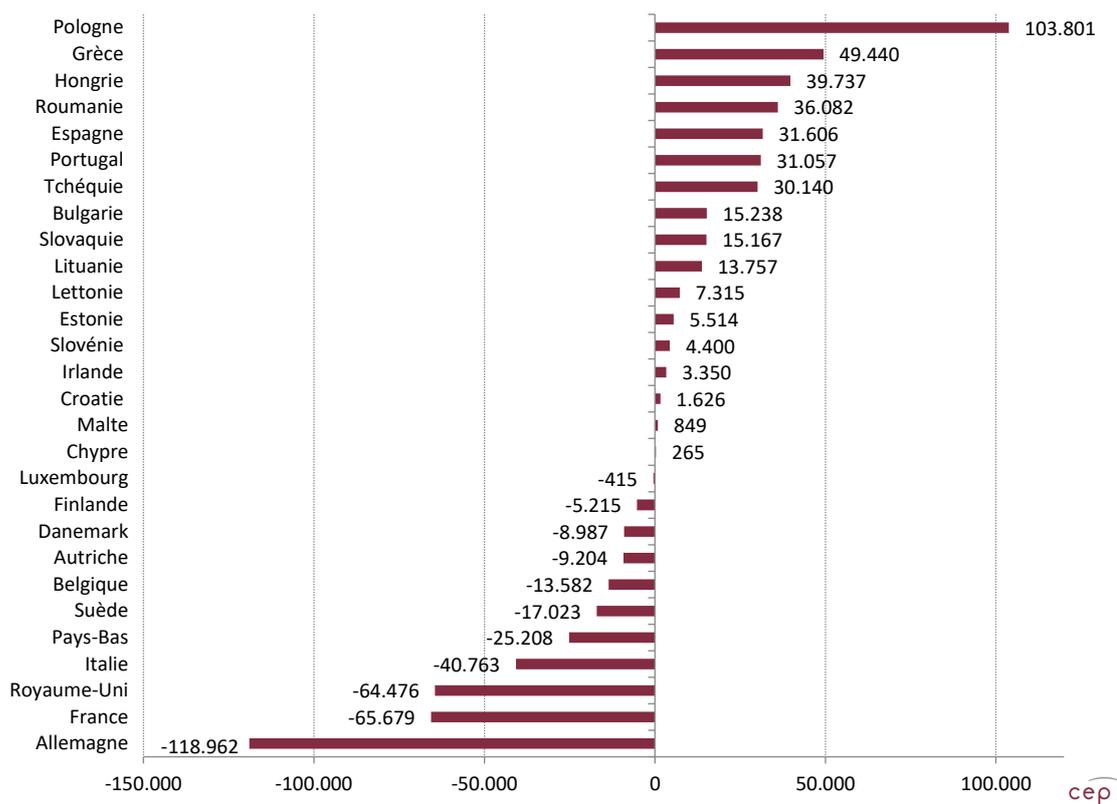
Le cumul des redistributions

On cumule la redistribution obtenue par le biais du budget de l'UE et des institutions d'assistance financière. Le niveau de redistribution par l'intermédiaire de la BEI ne peut être pris en compte dans le cumul car les données ne sont disponibles que pour les pays de la zone euro.

¹ Lors de la réalisation de l'étude, toutes les valeurs n'étaient pas disponibles pour 2018.

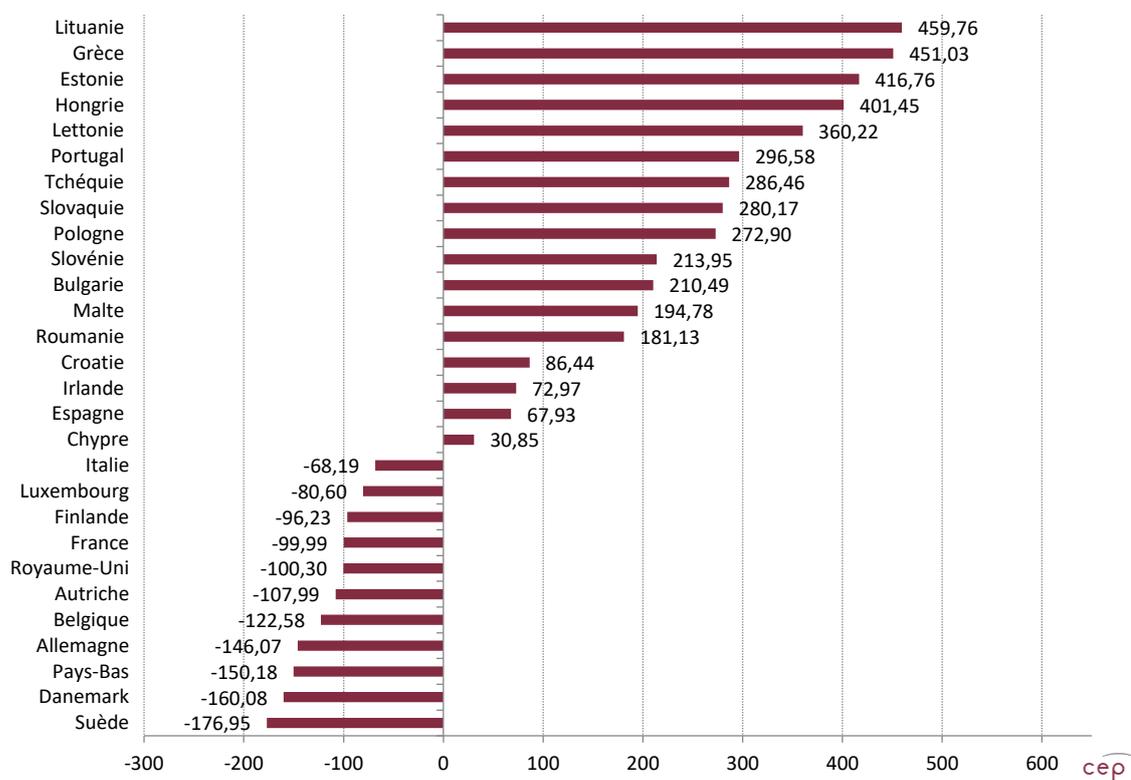
² La redistribution opérée par la Banque centrale européenne ne peut être incluse dans la classification de l'étude. Il s'agit moins de redistribution entre États membres que de redistribution entre créanciers (prêteurs, épargnants) et débiteurs (États membres et emprunteurs privés), qui ont eu lieu dans tous les pays de la zone euro.

Redistribution totale par le biais du budget de l'UE de 2008 à 2017 (en millions d'euros)



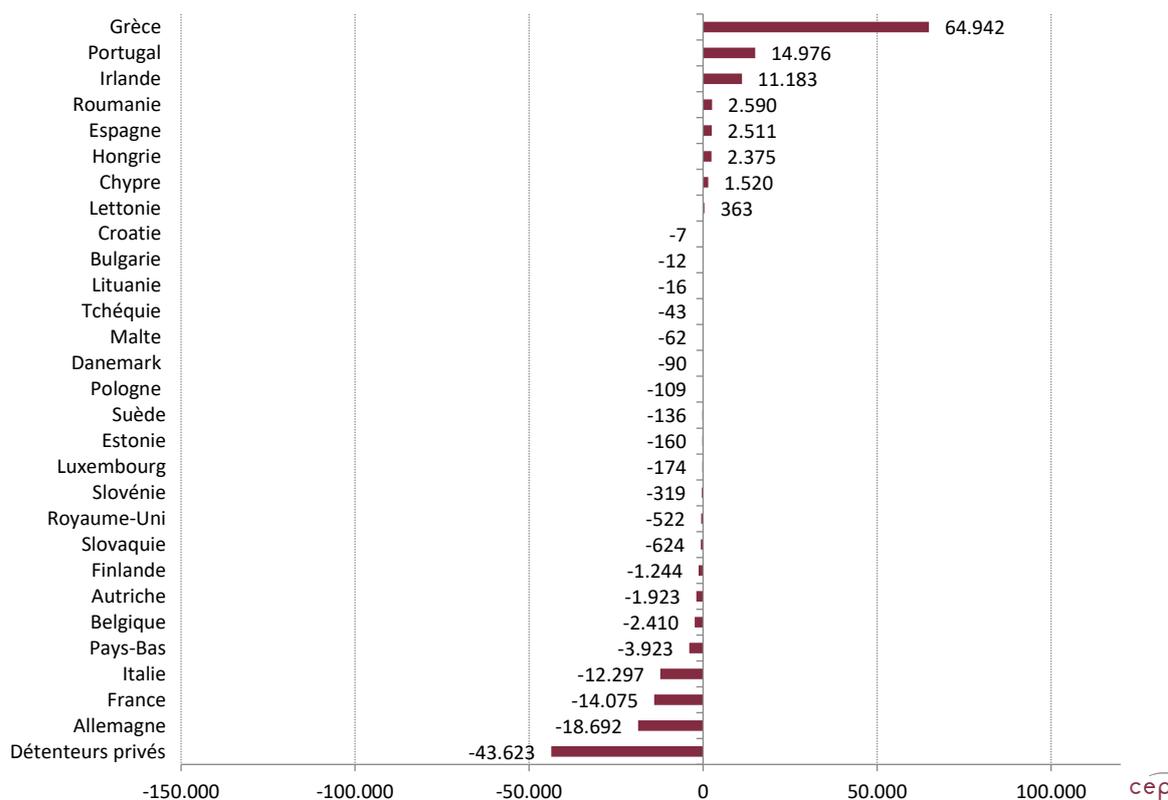
Source : Calculs propres. Le calcul pour la Croatie se réfère à la période écoulée depuis l'adhésion de la Croatie à l'UE en juillet 2013.

Redistribution annuelle moyenne par habitant dans le budget de l'UE de 2008 à 2017 (en euros)



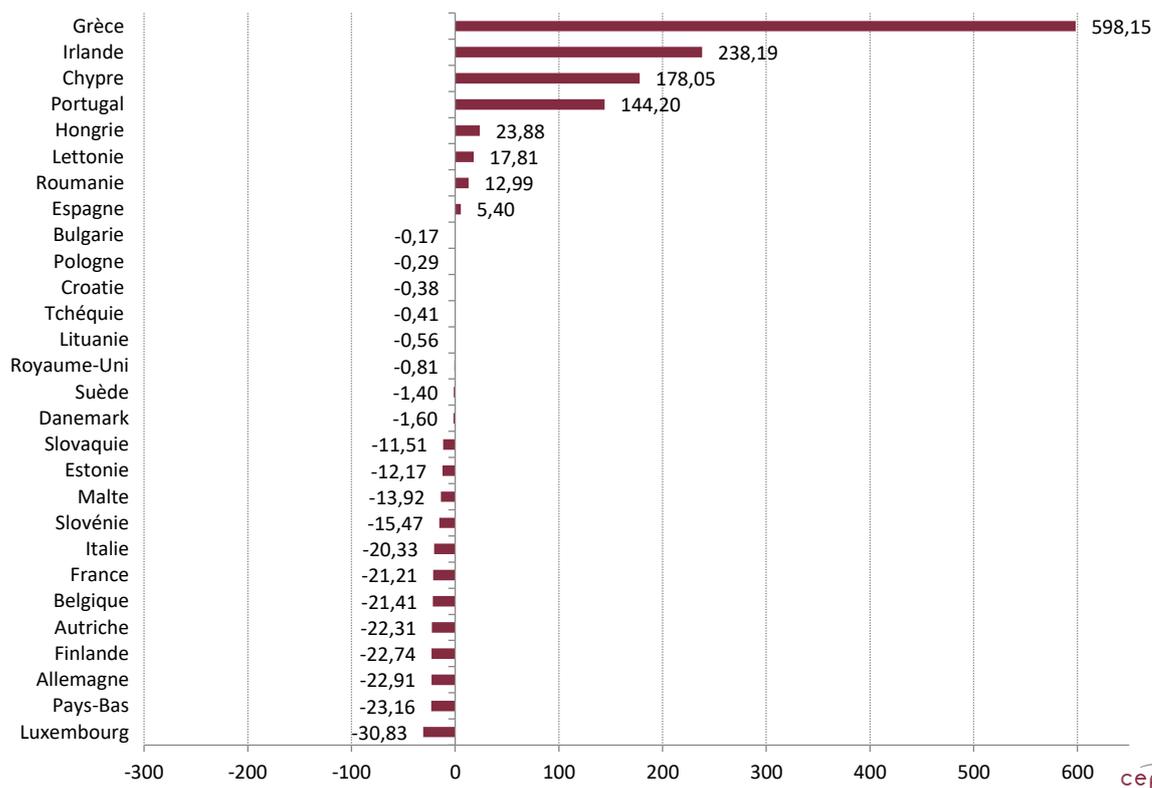
Source : Calculs propres. Le calcul pour la Croatie se réfère à la période écoulée depuis l'adhésion de la Croatie à l'UE en juillet 2013.

Redistribution totale par le biais des institutions européennes d'assistance financière de 2008 à 2017 (en millions d'euros)



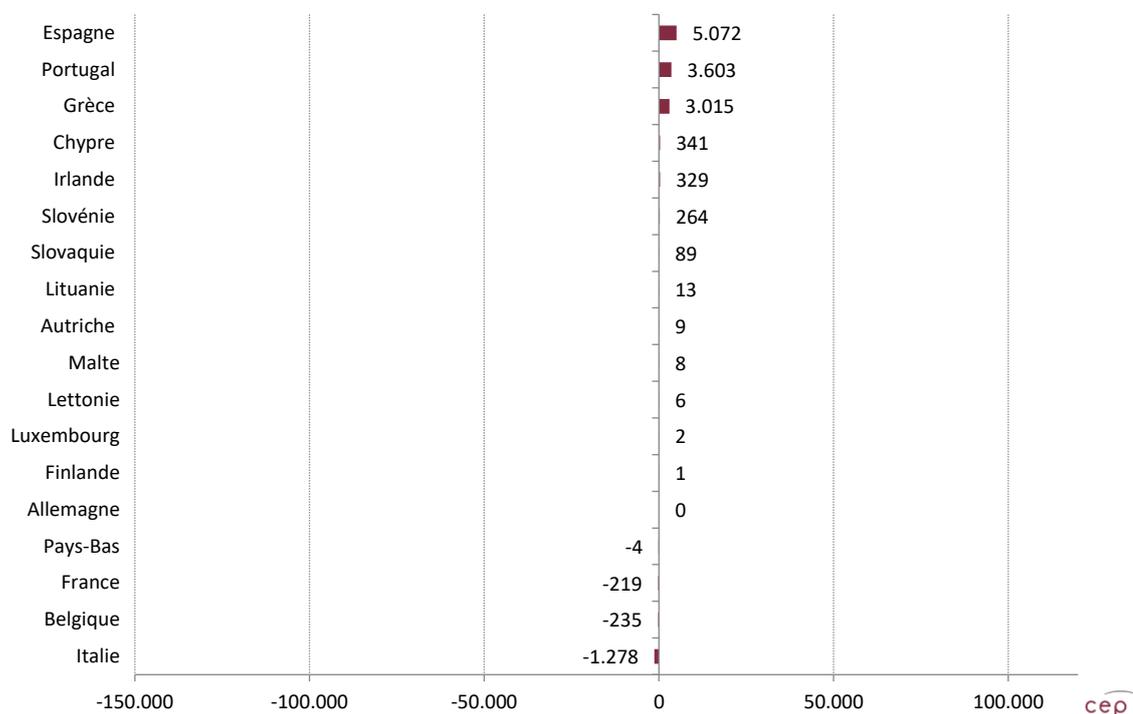
Source : Calculs propres. Le calcul pour la Croatie se réfère à la période écoulée depuis l'adhésion de la Croatie à l'UE en juillet 2013.

Redistribution annuelle par habitant par le biais des institutions d'assistance financière de 2008 à 2017 (en euros)



Source : Calculs propres. Le calcul pour la Croatie se réfère à la période écoulée depuis l'adhésion de la Croatie à l'UE en juillet 2013.

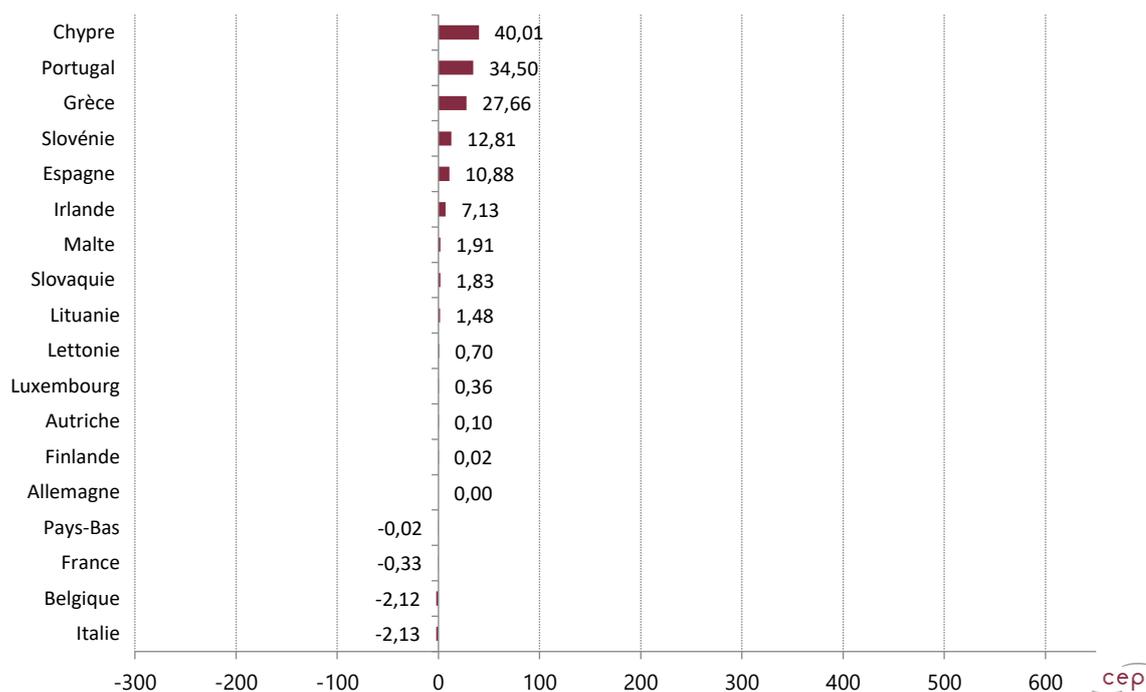
Total des avantages en termes de de taux d'intérêt perçus et non perçus sur les prêts de la BEI de 2008 à 2017 (en millions d'euros)



Source : Calculs propres. Pour la Slovaquie, seules les années à partir de 2009 ont été prises en compte, pour la Lettonie à partir de 2014, pour la Lituanie à partir de 2015.

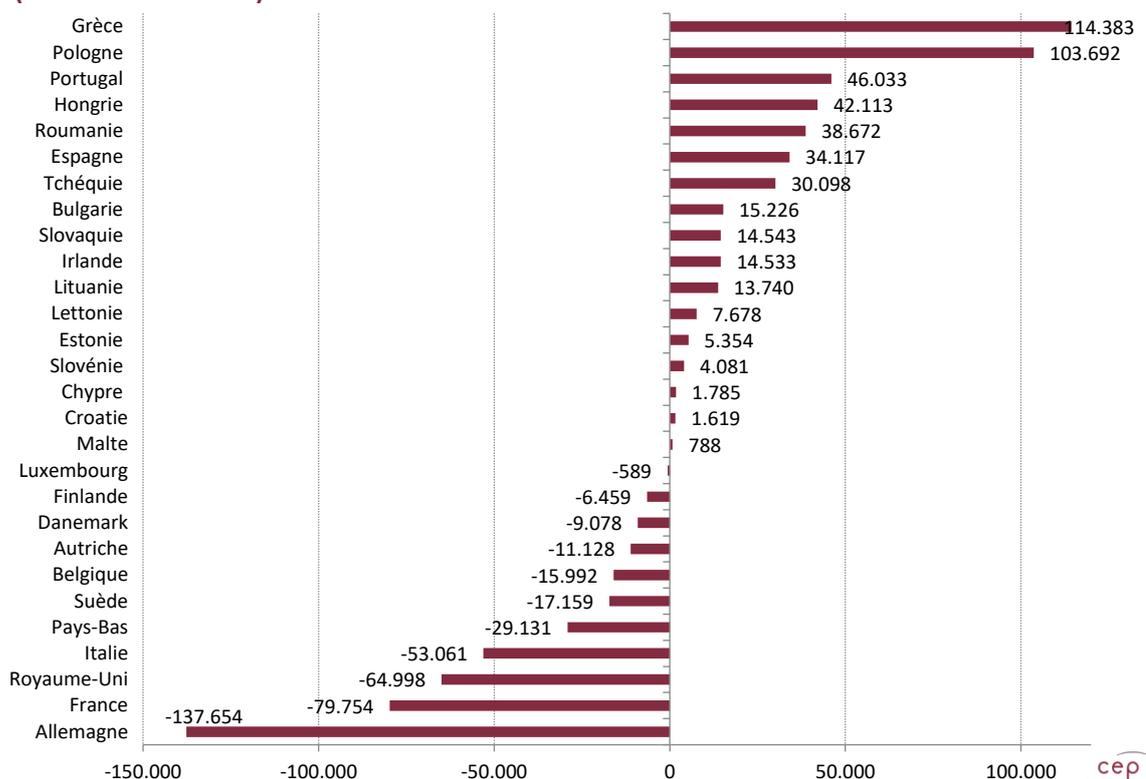
En l'absence de données suffisantes, les calculs ne peuvent être effectués que pour les pays de la zone euro, à l'exception de l'Estonie.

Avantages en termes de taux d'intérêt annuels moyens perçus et non perçus sur les prêts de la BEI de 2008 à 2017 par habitant (en euros)



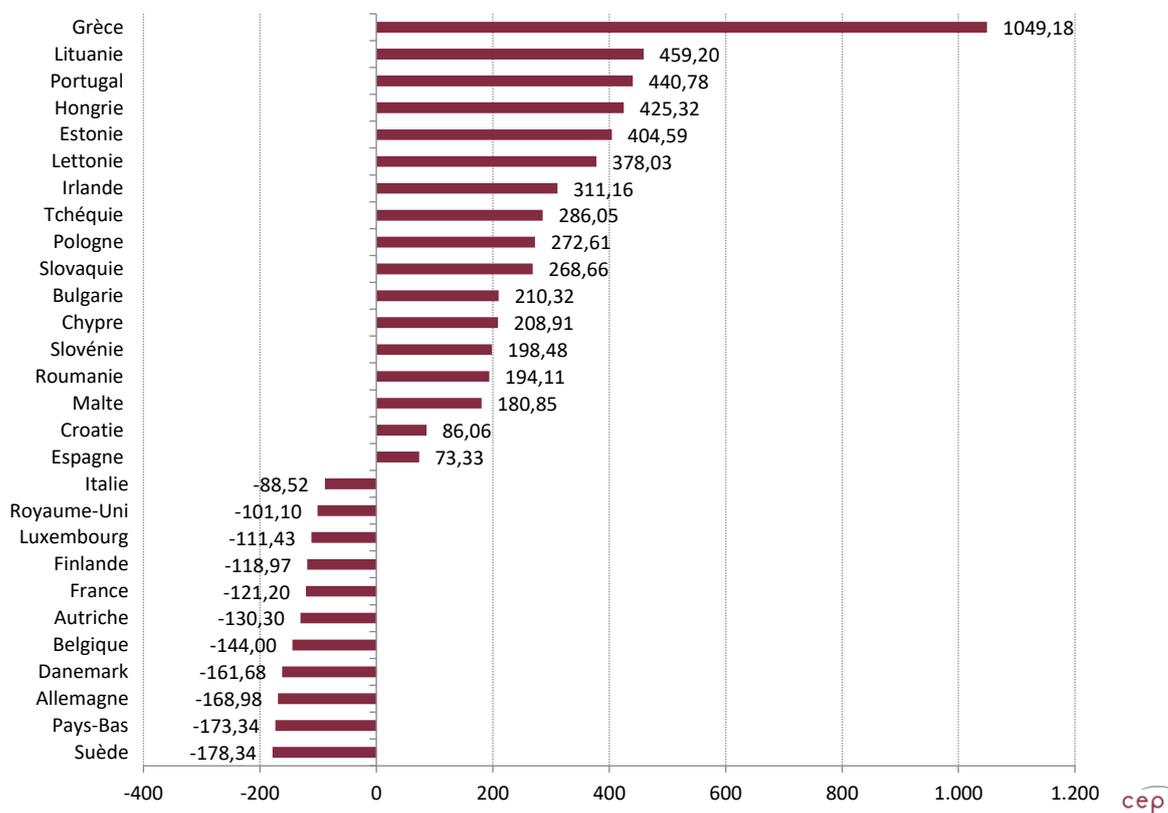
Source : Calculs propres basés sur Eurostat (2019b). Pour la Slovaquie, seules les années à compter de la date d'entrée dans la zone euro en 2009 sont prises en considération, pour la Lettonie à partir de 2014, pour la Lituanie à partir de 2015.

Redistribution totale cumulée du budget de l'UE et des institutions d'assistance financière de 2008 à 2017 (en millions d'euros)



Source : Calculs propres. Le calcul pour la Croatie se réfère à la période écoulée depuis l'adhésion de la Croatie à l'UE en juillet 2013.

Redistribution annuelle moyenne par habitant cumulée du budget de l'UE et des institutions d'assistance financière de 2008 à 2017 (en euros)



Source : Calculs propres. Le calcul pour la Croatie se réfère à la période écoulée depuis l'adhésion de la Croatie à l'UE en juillet 2013.

En conclusion

Ce sont la Grèce et la Pologne qui ont le plus bénéficié des politiques redistributives de l'Union européenne. Entre 2008 et 2017, le budget grec a été allégé de 114,4 milliards d'euros au total. Cela correspond à 1 049 euros par habitant et par an. Ainsi, le bénéfice net pour la Grèce par habitant est plus de deux fois supérieur à celui de la Lituanie, qui arrive en deuxième position avec 459 euros. Le haut niveau de redistribution en faveur de la Grèce est dû, d'une part, au fait que ce pays a reçu plus d'argent du budget de l'UE qu'il n'en a apporté, et, d'autre part - et avant tout -, aux taux d'intérêt favorables obtenus par le biais de l'assistance financière. La Pologne a également reçu beaucoup plus d'argent du budget de l'UE qu'elle n'en a versé. En outre, n'étant pas un pays de la zone euro, elle n'a été que peu impactée par sa propre contribution à l'assistance financière. Au total, entre 2008 et 2017, le budget polonais a été allégé de 103,7 milliards d'euros. Cela correspond à 273 euros par habitant et par an, ce qui place la Pologne en neuvième position des bénéficiaires nets par tête. Le Portugal arrive en troisième position avec 441 euros par habitant et par an. Contrairement à la Grèce, l'allègement dont a bénéficié le Portugal est dû en premier lieu au budget de l'UE et en second lieu à l'assistance financière. Parmi les grands pays de la zone euro, seule l'Espagne a bénéficié de la redistribution, à hauteur de 73 euros par habitant et par an. L'Espagne a reçu plus d'argent du budget de l'UE qu'elle n'en a versé mais elle a également reçu une assistance financière du mécanisme européen de stabilité.

Durant ces dix années de 2008 à 2017, l'Allemagne a été de loin le pays le plus lourdement impacté, avec un total de 137,7 milliards d'euros. Par habitant et par an, cela correspond cependant à une charge financière de 169 euros seulement, ce qui place l'Allemagne en troisième position des contributeurs nets. La Suède et les Pays-Bas ont été plus durement touchés avec respectivement 178 euros et 173 euros par habitant et par an. Dans l'ensemble, ces trois États membres ont versé au budget de l'UE plus d'argent qu'ils n'en ont reçu. Étant donné que les Pays-Bas et l'Allemagne sont des États de la zone euro, ils garantissent également de manière substantielle l'assistance financière.

La France et l'Italie, les deux autres grands États de la zone euro aux côtés de l'Allemagne, occupent respectivement les septième et onzième places, avec un impact annuel par habitant de 121 euros pour la France et 89 euros pour l'Italie. Le Royaume-Uni - troisième contributeur net au budget de l'UE - occupe la dixième place avec 101 euros par an et par habitant. Cette charge financière intervient presque exclusivement par le biais du budget de l'UE. Malgré le « rabais britannique », le Royaume-Uni a versé chaque année au budget de l'UE 6,4 milliards d'euros de plus qu'il n'en a reçu de celui-ci. Il faudra combler cet écart une fois que le pays aura quitté l'Union européenne.

L'étude montre enfin que la charge financière résultant de l'assistance financière est faible par rapport à celui du budget de l'UE. En raison du statut de créancier privilégié accordé de droit ou au moins de fait aux institutions européenne d'assistance financière à l'exception du FESF, ce sont les détenteurs privés de titres de créance des pays menacés d'insolvabilité qui sont les plus exposés au risque de défaut. Avec 43,6 milliards d'euros, la valeur de ces titres privés est plus de deux fois supérieure à celle que détient l'Allemagne. C'est également la raison pour laquelle les allègements accordés aux États bénéficiaires de l'assistance financière sont sensiblement plus importants que la charge financière qui en résulte pour les États membres garants.

cep | Centre de politique européenne

Kaiser-Joseph-Strasse 266 | 79098 Freiburg im Breisgau

Téléphone +49 761 38693-0 | www.cep.eu

Le cep est un centre de compétence indépendant pour la recherche, l'analyse et l'évaluation de la politique d'intégration européenne.